

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0275**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Réaménagement du carrefour États-Unis, Cazeneuve et des espaces publics attenants - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0275**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Réaménagement du carrefour États-Unis, Cazeneuve et des espaces publics attenants -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-3722 du 13 novembre 2006, le conseil de Communauté a délibéré sur l'individualisation de l'autorisation de programme relative aux huit opérations connexes au Tramway T4.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réaménagement du carrefour États-Unis/Cazeneuve à Lyon 8°.

Les prestations font l'objet de deux lots distincts :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers (VRD), estimé à 1 100 000 € HT,
- lot n° 2 : espaces verts, estimé à 230 000 € HT.

Les prestations pourraient être attribuées à une entreprise seule ou à un groupement conjoint à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entreprises ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement des travaux concernant l'opération de réaménagement du carrefour Etats-Unis Cazeneuve à Lyon 8°,

b) - les dossiers de consultation des entreprises relatifs aux lots suivants :

. lot n° 1 : voiries réseaux divers (VRD),

. lot n° 2 : espaces verts.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 0822 - opération 1411.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.